

LE ROANNAIS,

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

BUREAU DU JOURNAL.

Les Abonnements et les Annonces sont reçus chez M. FARINE, imprimeur du Journal, rue Nationale, 70, (AFFRANCHIR).

Annonces, 25 c.; Réclames, 50 c. la ligne.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Roanne. 1 an, 14 f. — 6 mois, 8 f.

Département. 16 — — — 9 f.

Hors le Département. 18 — — —

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE.

— Dans la séance de l'Assemblée nationale du 6, M. Fialin Persigny, nommé représentant dans les départements de la Loire et du Nord, a déclaré qu'il optait pour le Nord, où il a obtenu plus de 80,000 voix.

— La Cour de cassation, toutes les chambres réunies, sous la présidence de M. le premier président Portalis, a procédé le 6 Juin à l'installation de M. Alcock, procureur-général à la Cour d'appel de Lyon, nommé conseiller à la Cour de cassation en remplacement de M. Bérenger, nommé président de la chambre civile.

— Le 29 du mois dernier, à quatre heures après-midi, le nommé André Beyssac, âgé de 55 ans, propriétaire à Estivareilles, a été frappé de la foudre en revenant des champs, il est mort sur le coup. Son fils, qui l'accompagnait, a été renversé par la commotion, et n'a pu se relever qu'un instant après.

— Dans la journée du 1^{er} juin, le nommé Barjon, cultivateur à St-Hilaire-Cusson-la-Valmitte, s'est introduit dans le bureau de perception de M. Porte, à Saint-Bonnet-le-Château, et a soustrait dans un tiroir de bureau, une somme de 183 francs. Le fils Porte, attiré par le bruit, a surpris le voleur en flagrant délit, il lui a fait restituer d'abord la poignée d'argent qu'il tenait au moment où il a été surpris, plus deux autres poignées d'argent que le voleur avait déjà placées dans sa poche.

Barjon a été conduit dans la maison d'arrêt de cette ville, à la disposition de M. le procureur de la République.

— Le 1^{er} de ce mois, le commissaire de police de la ville de Saint-Bonnet-le-Château, assisté de deux gendarmes de cette résidence, a procédé à l'arrestation du nommé Chovin (Claude), âgé de 26 ans, domicilié à Rozier-Côte-d'Aurecq, qui venait de voler divers objets sur l'étalage du sieur Catelan, marchand ambulante.

— Dans son audience du 5 du courant, le tribunal correctionnel de Montbrison, statuant sur appel, a condamné le nommé Joseph Durrier, (prévenu d'avoir, à Saint-Etienne, pendant la revue du maréchal Bugeaud, enlevé une bourse à la demoiselle Colombier qui se trouvait dans la foule), à 13 mois d'emprisonnement et 10 ans d'interdiction des droits mentionnés en l'art. 42 du code pénal.

Le tribunal de Saint-Etienne n'avait prononcé que 2 mois d'emprisonnement.

FEUILLETON DU ROANNAIS.

UNE MAUVAISE PLAISANTERIE.

— Voilà qui est intolérable ! dit le comte. Et se retournant vers l'intendant, spectateur ébahi de toute cette scène :

— Allez, reprit-il, allez chercher mon fils. Cependant, malgré le soin qu'on avait pris de cacher cette aventure aux invités du bal, le bruit n'avait pas tardé à s'en répandre. Depuis un instant, la musique et les danses avaient cessé, et il s'était formé dans le salon des groupes nombreux où l'on s'entretenait, non sans effroi, de cet événement inexplicable.

Lorsqu'on vit le jeune vicomte, accompagné de l'intendant défilé, traverser le salon pour rejoindre son père, une foule non moins curieuse qu'épouvantée le suivit jusque dans l'antichambre.

— Par Dieu ! Madame, s'écria le jeune homme avec humeur, qu'est-ce que tout cela signifie ?... vous voyez le désordre que vous occasionnez ici... partez enfin, ou je saurai vous y contraindre...

Chacun attendait dans des angoisses inexplicables le dénouement de cette scène étrange; celle qui en était le sujet, seule, n'en paraissait nullement émue; on eût dit qu'elle était de marbre.

— Ah ! c'en est trop ! s'écria le jeune homme hors de lui... Le respect que je dois à votre sexe me défend de toucher à votre voile; mais vous allez sortir... Monsieur Rameau, faites connaître cette dame dehors.

— Le 6 du courant, la gendarmerie de Feurs a arrêté le nommé Joseph Planché, âgé de 15 ans, domestique chez la nommée Marguerite Rambaud, fermière de M^{me} de Pommerol, à Pommières, inculpé d'avoir soustrait frauduleusement, au préjudice de sa maîtresse, divers objets et une somme de 15 à 20 fr.

Cet individu a été conduit à la maison d'arrêt de cette ville, où il a avoué les vols qui lui sont reprochés.

(Journal de Montbrison.)

— M. de Lesseps, envoyé extraordinaire à Rome, a traversé Saint-Etienne dans la nuit du lundi au mardi.

— L'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon a tenu mardi sa séance trimestrielle d'élection.

M. Alexandre Jordan, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées dans le département du Rhône, a été élu membre titulaire dans la classe des sciences : MM. Edouard Servan de Sugny, ancien magistrat, et Georges-Hainl, dans celle des lettres et arts.

La compagnie a conféré la qualité d'associé à MM. Thénard et Isidore Geoffroy de Saint-Hilaire, membres de l'Institut; et celle de correspondant à MM. Schiod, directeur du Muséum d'histoire naturelle de Copenhague; Bétent, principal du collège de Genève; et Baux, archiviste de la ville de Bourg.

— Jamais la saison des eaux ne s'est présentée sous un aspect aussi favorable; les deux tiers des hôtels et maisons garnies de Vichy sont retenus à partir du 15 juin, tandis que dans les meilleures années qui ont précédé, cette affluence extraordinaire ne se faisait sentir que dans le mois de juillet. Il vrai que tout concourt en ce moment à la prospérité de Vichy : aux douceurs d'une saison très-belle et très-chaude se joint, pour les baigneurs qui nous arrivent, le bonheur de se soustraire aux ennuis de la vie politique, ou le désir d'échapper au choléra dont nos thermes sont non-seulement réputés comme curatif mais encore comme préservatif. On remarque surtout dans les nombreuses lettres qui arrivent chaque jour, que les étrangers viennent chercher à Vichy le refuge qu'ils demandaient autrefois, pendant la belle saison, à l'Italie ou à l'Allemagne.

(ECHO DE L'ALLIER.)

AGRICULTURE.

Le n° 1^{er} de la Feuille de la Société d'agriculture de Montbrison, pour 1849, a été publié : ce n° contient les comptes-rendus des travaux de la société; il publie

A ces mots, l'inconnue fit un léger mouvement; un frisson courut dans la foule; elle prit son voile à deux mains, le rejeta vivement en arrière, et...

A cette partie de son récit, Cyprien poussa un tel cri que toutes les vitres de la maison tremblèrent, le commandant se leva tout droit; il était pâle comme un mort.

— Sacrédié ! Cyprien, dit-il avec colère... c'est hête ce que vous venez de faire là... vous avez fait une peur à M. le curé...

— A moi ? dit le prêtre étonné...

Au même moment, la porte s'ouvrit; Mme Menoret et sa fille se précipitèrent épouvantées dans l'appartement.

— Qu'y a-t-il donc ? demandèrent-elles...

— Rien, Madame, rien, dit le curé en s'empressant de les rassurer... Une histoire insignifiante que M. Cyprien a voulu nous raconter pour nous effrayer; mais il n'a pas réussi.

— Comment, dit le commandant, dont le visage devint subitement rouge, de pâle qu'il était... comment, monsieur le curé, vous n'avez pas eu peur ?

— Pas le moins du monde, mon ami...

— Pourquoi donc, cependant, avez-vous changé de place ?

— Parce qu'il vient beaucoup de vent par cette porte, et que je ne veux point m'enrhumer...

— Vous êtes tout entier dans la cheminée...

— Parce que j'ai froid aux pieds.

— Enfin, enfin, monsieur le curé, dit avec aigreur le commandant fort irrité d'avoir été seul ému dans cette circonstance, vous ne niez pas pourtant que vous n'avez été vivement impressionné toute la soirée par l'orage...

— Mon cher Menoret, répondit le prêtre en souriant, vous vous éloignez de plus en plus de la question... Mais peu importe!... oui, j'ai été vivement impressionné par l'orage; mais cela m'arrive chaque fois que j'entrevois pour moi l'obligation de le recevoir sur les épaules.

Le commandant se rassit en marmottant quelques paroles intelligibles, et jeta avec colère dans le foyer les morceaux de sa pipe qu'il avait brisée dans son saisissement.

aussi les rapports sur les concours que la société a tenus l'année dernière et cette année (nous en avons rendu compte).

Un article de M. Du Chevalard appelle l'attention sur les besoins de l'agriculture, sur l'influence heureuse que doit avoir pour notre avenir le perfectionnement de l'éducation agricole, et sur les avantages assurés à nos agriculteurs pour réaliser ce perfectionnement, par l'établissement de la ferme-école fondée à la Corée.

Nous nous empressons de reproduire les réflexions de l'honorable président de la société d'agriculture.

Après avoir constaté que les souffrances de l'agriculture avaient enfin frappé le pays, M. Du Chevalard s'exprime ainsi :

« Le gouvernement et l'assemblée ont cherché le remède à un grand mal, de nombreuses propositions ont été faites, elle n'ont abouti à aucun résultat, encore appréciable; mais nous devons constater avec bonheur ces efforts; ils seront, il faut le croire, persévérants.

« La question du crédit foncier a été agitée sans recevoir de solution. Ne nous en étonnons pas : c'était tout à la fois la plus importante et la plus difficile. En effet, attirer les capitaux vers l'exploitation agricole, leur donner sécurité et profit, n'est pas chose aisée, alors que l'agriculture ne peut les employer dans l'état où elle se trouve que si elle les obtient à des conditions avantageuses. Pour elle deux choses sont indispensables, un intérêt peu élevé, et la faculté d'un remboursement successif et partiel : car les capitaux consacrés à l'agriculture ne ressortent que successivement de la terre à laquelle ils ont été confiés. Si l'on ne combine pas l'amortissement avec l'intérêt il sera toujours fort onéreux au cultivateur d'avoir recours à l'emprunt, qui souvent ne fera que consommer sa ruine. On le voit, cette question est très-complexe. Pour que l'agriculture devienne plus productive il lui faut des avances, et pour les demander avec sécurité il faudrait que déjà elle produisit davantage. Il y a long-temps qu'on se débat entre ces deux termes et que l'on cherche à obtenir l'effet avant la cause.

« Cette difficulté n'est cependant pas insurmontable; à mesure que les questions économiques seront plus étudiées on arrivera à mettre à la portée de l'agriculture des moyens matériels d'action plus considérables, et à diminuer ses frais. La révision de nos tarifs de douane pourrait aider à ce résultat en abaissant pour elle le prix de beaucoup de choses de première nécessité; en même temps que cette révision pourrait lui ménager des dé-

Cependant, jusque-là, Cyprien, assez effrayé de l'effet qu'il avait produit, s'était tenu col dans un angle de la chambre; lorsqu'il vit les esprits plus calmes, il se rapprocha doucement du foyer.

— Commandant, dit-il, voulez-vous me permettre de vous rappeler une promesse ?

— Qu'est-ce que c'est ? demanda brusquement M. Mehoret.

— Il y a un mois environ, reprit Cyprien, j'ai eu l'honneur de vous demander la main de Mlle Amélie.

— Et moi, celui de te la refuser... Crois-tu par hasard que je veuille jamais avoir pour gendre un poltron de ton espèce...

— C'est bien ce que vous m'avez déjà dit... mais, aviez-vous ajouté, trouve-moi sur la terre un homme aussi poltron que toi, et je consens sur-le-champs à ce mariage.

— Eh bien ?

Cyprien hésita quelques secondes avant d'achever...

— Eh bien ! balbutia-t-il... il me semble... ce soir... que je l'ai trouvée...

Le commandant bondit sur son siège.

— De qui veux-tu parler ? s'écria-t-il...

Cyprien ne jugea pas à propos de répondre; il baissa la tête d'un air consterné, comme un homme qui s'aperçoit que son coup est manqué. La situation prenait une face toute nouvelle, qui excita vivement l'intérêt du bon curé; il jeta un coup-d'œil rapide sur Amélie; la pauvre enfant était rouge comme une cerise, et il était facile de reconnaître à sa respiration pressée la nature des sentiments qui agitaient son cœur.

— Voyons ! reprit le commandant... Me diras-tu de qui tu entends parler ?

— De moi, sans doute... répondit le digne prêtre avec une profonde humilité...

M. Menoret se garda bien de laisser tomber ces paroles.

— Ah ! dit-il... vous l'avez donc enfin ! vous avez eu peur !

— Eh bien, oui... je vous le confesse... ce cri, au moment où je m'y attendais le moins, m'a produit un effet !

Le commandant était radieux; il reprit sur-le-champ toute sa

bouchés nouveaux.

D'un autre côté, en développant l'instruction agricole, on arrivera au perfectionnement des méthodes de culture, dont la dernière expression est d'élever de plus en plus les produits au-dessus des dépenses. A cet égard, le gouvernement a présenté un système complet dont il fait l'application. L'enseignement agricole est constitué dans tous les degrés. Fermes-écoles, fermes régionales, institut agricole, forment la hiérarchie de cet enseignement, et nous le présentons comme enseignement primaire dans les fermes-écoles; comme enseignement secondaire dans les fermes régionales, comme enseignement supérieur dans l'institut agricole. La science ne fera donc pas défaut à l'agriculture. N'est-il pas à craindre que ce soit plutôt l'agriculture qui fasse défaut à la science. Pour notre pays on serait tenté de le croire.

Depuis trois ans une ferme-école a été établie au milieu de nous: rien n'a été négligé pour que cet établissement répondît à sa destination. L'exploitation est en plein roulement; elle est pourvue du matériel et des bestiaux suffisants, l'enseignement y est complet dans toutes ses branches, l'école existe. Mais, non, elle n'existe pas, il ne lui manque que des élèves. Et cependant que n'a-t-on pas fait pour en attirer. Le régime alimentaire de la maison a été progressivement amélioré, au point que, lors de la visite d'un inspecteur-général d'agriculture, qui a eu lieu il y a à peine un mois, cet inspecteur a trouvé le régime beaucoup trop supérieur à celui que les élèves avaient dû suivre jusqu'à ce jour, ou étaient destinés à suivre dans la vie des champs. L'enseignement et les progrès faits par les élèves qu'il a examinés, ont mérité ses éloges; mais leur petit nombre a excité en lui autant de mécontentement que de surprise. Les sacrifices faits par le gouvernement, a-t-il dit, doivent être en rapport avec les résultats obtenus. Les frais généraux d'une ferme-école sont calculés sur la présence de 24 à 30 élèves; ils ne sauraient être maintenus s'ils ne servent qu'à 12 ou 14. Qu'on y réfléchisse, l'arrondissement possède un établissement jugé inutile, puisque l'assemblée nationale a décrété qu'il en serait formé de semblables dans chaque arrondissement, et partout ils se fondent, et le nôtre s'en verrait privé pour n'avoir pas voulu en profiter, lui qui en avait pris l'initiative. Rien ne pourra donc l'arracher à son incurie, et tandis que tout progressera autour de lui, il restera stationnaire pour devenir ensuite rétrograde: puis il se plaindra de la dureté des temps; il répètera les plaintes sur l'abandon ou est laissée l'agriculture, et c'est lui qui l'abandonne.

Nous ne pouvons nous défendre d'une certaine amertume en faisant ces réflexions, car mieux que personne nous savons si les exhortations, les encouragements ont manqué de la part de la société d'agriculture pour exciter l'émulation des habitants de la campagne. Nous leur faisons encore un appel; leur exposerons-nous les avantages de l'instruction agricole? Hélas! ils ont le malheur de ne pas y croire, parce qu'ils s'imaginent la posséder. Un temps viendra, lorsque cette instruction sera généralement répandue, qu'ils rougiront de leur ignorance, mais ce sera trop tard, et l'état de gêne auquel ils seront réduits leur apprendra que cette instruction n'est pas chose inutile. Mais nous leur parlerons de l'intérêt actuel de leurs enfants et des avantages qu'ils trouvent à l'école.

Leur bonne conduite y est récompensée par des primes qui leur assurent, au moment de leur sortie, une bonne humeur.

— Je l'avais bien vu; dit-il... et je vous avoue que j'en ai été singulièrement effrayé... pour vous... mais pourquoi diable teniez-vous tant à le cacher?... vous m'exposiez à voir interpréter fort sottement ma sollicitude...

— Que voulez-vous! dit le curé... j'ai cédé à un mouvement de vanité... Un instant, l'ancien capitaine de dragons a eu honte de sa faiblesse... mais, l'instant d'après, le prêtre s'est ressouvenu qu'il devait avant tout rendre hommage à la vérité.

Cyprien avait complètement retrouvé son aplomb et son courage.

— Commandant, dit-il...

— Ah! oui... je te vois venir, toi; reprit M. Menoret...

— Dam! commandant...

— Eh bien, demande à ma fille si elle veut de toi pour mari...

— Je le veux bien, dit Amélie en rougissant...

— Les deux jeunes gens se prirent la main avec effusion.

— Ah! ça! dit le commandant, après un instant de silence, et la fin de l'histoire?

— Il n'y en a point; dit Cyprien.

— Comment! cette petite lumière qui courait, la nuit, dans l'intérieur du vieux château, cette femme voilée?...

— Tout ça c'était une plaisanterie; dit le curé en hochant la tête.

— Une bien mauvaise plaisanterie; fit le curé en hochant la tête.

— Que voulez-vous! dit Cyprien. Quelquefois, vous le savez, le but justifie les moyens.

Cependant le moment de se retirer était venu. Le curé s'approcha de nouveau de la fenêtre, et interrogea l'état du ciel; l'orage avait complètement disparu. Cyprien, qui avait la même route à faire, avait suivi le prêtre à la croisée.

— Ah! monsieur le curé! dit-il à demi voix; comment vous exprimer ma reconnaissance... Vous m'avez tiré ce soir une fameuse épine du pied!

Hipp. ETIENNEZ.

somme plus considérable que celles qu'ils eussent pu mettre en réserve sur quatre années de gages, tels que ceux auxquels peuvent prétendre des jeunes gens de cet âge.

Ce n'est pas tout, une somme de 400 francs a été mise et continuera sans doute d'être mise, chaque année, à la disposition du directeur pour être attribuée aux élèves les plus méritants, à l'époque de leur sortie, et les aider à s'affranchir des chances du recrutement; en sorte que ce secours, combiné avec les primes, donne à-peu-près à tous les élèves la certitude que leur entrée à l'école leur fournira la plus grande facilité pour s'assurer contre les chances du tirage au sort. Nous le demandons, que fallait-il faire de plus pour rendre désirable à tous, pour faire solliciter par un grand nombre l'admission dans une école qui présente de si grands avantages? Nous venons de les mettre sous les yeux du public, en prévenant que des places sont vacantes, et que, pour les obtenir, il faut se présenter à M. BERNARD, secrétaire de la Société, qui fera connaître les conditions d'admission.

Aurons-nous encore parlé dans le désert? (Journal de Montbrison.)

INTÉRIEUR.

On dit que l'Assemblée a l'intention de se proroger jusques au mois de juillet. Cette prorogation serait fondée sur la nécessité de préparer les travaux importants et les lois principales de la session, avant de pouvoir ouvrir, en séance publique, les discussions sur les questions vitales.

Une des causes qui peuvent justifier cette prorogation de l'Assemblée, en dehors des motifs politiques, c'est l'accroissement de l'épidémie cholérique, qui devient menaçant pour la capitale. Nous avons vu des rapports officiels desquels il résulte que le nombre des entrées et des décès, dans tous les hôpitaux de Paris, augmente d'une manière plus considérable depuis trois jours, et que, dans la ville, l'épidémie sévit aussi cruellement.

Dimanche, à midi, il y a eu au palais de l'Élysée, réunion du conseil des ministres pour prendre connaissance du message du président de la République. On assure que les points capitaux de la politique extérieure et intérieure y sont parfaitement traités. On y trouve surtout une exposition claire et précise des projets de loi de chaque ministère, qui ont particulièrement en vue l'amélioration morale et matérielle des classes laborieuses.

Si nous sommes bien informés, les propositions et les mesures projetées dans les dernières séances de la Constituante, pour l'amélioration du sort de l'armée, seront incessamment soumises aux délibérations de l'Assemblée législative. En principe, on est demeuré d'accord qu'un bon nombre des emplois civils que d'anciens militaires peuvent occuper leur seraient donnés de préférence. L'état complet de ces emplois, dressé par M. Mortimer-Ternaux, vient d'être distribué par les soins de la commission de l'organisation de la force publique, dont le général Cavaignac est président et le général de Lamoricière rapporteur.

Ces emplois sont classés en diverses catégories, selon que leur exercice exige plus ou moins de connaissances. Ils sont également reportés suivant qu'ils sont payés sur les fonds de l'État, des départements et des villes.

Sont compris dans un dernier tableau les emplois payés par les compagnies existantes et autorisées par une concession de l'État, ou sur les fonds d'abonnement alloués à certains fonctionnaires publics. Les trois tableaux réunis en une récapitulation générale, offrent pour la première catégorie, celle des emplois qui demandent le moins d'instruction, le chiffre de 169,000; la seconde catégorie en comprend 49,000; et les deux réunies s'élèvent à 219,000 annuellement rétribués par une somme de 145,000,000 de francs.

Dimanche, les trois nouveaux membres du cabinet, MM. Dufaure, de Tocqueville et Lanjuinais, ont été installés dans les ministères dont les portefeuilles viennent de leur être confiés. On dit que le nouveau ministre de la marine se propose de faire d'assez nombreuses mutations dans le personnel des consulats. Il paraît aussi que des changements auront lieu dans le personnel du service de l'administration de l'Assemblée législative. M. Ramond de la Croizette est décidément désigné à l'unanimité pour les fonctions de secrétaire général de la question. On sait que dans cette administration il compte plus de vingt-cinq ans de bons services.

Voici quelques-uns des principaux projets de loi, ainsi que diverses propositions, les uns et les autres présentés à l'Assemblée constituante, et demeurés, soit à

l'état de rapport, soit à l'état de simples projets. Il y en a eu 262; mais, nous ne donnons que les principaux:

1 L'organisation de la force publique, garde nationale et armée; 2 le mode de recrutement de l'armée, le remplacement militaire, son abolition ou sa transformation; 3 la refonte des monnaies de cuivre; 4 trois propositions de M. Guignes de Champvans, de M. Huot et de M. Audier, relative soit à la vente, soit au partage de jouissance, soit à la mise en culture des biens communaux; 5 une proposition de M. Detours, relative aux pensions de retraite; 6 une proposition de M. Dufournel, relative au reboisement; 7 six propositions de M. Alexandre Martin, de M. Roubier de l'Écluse, de M. Wolowki, de M. Brunet, de M. Langlois, de M. Galy-Cazalat, relatives à la création des banques et à des institutions de crédit agricole ou industriel; 8 une proposition de M. Peupin, relative à l'apprentissage; 9 deux propositions, une de M. Bouveure, une de M. Waldeck Rousseau, ayant pour objet l'institution de caisse de secours et de prévoyance; 10 une proposition de M. Isambert, de M. Mispoulet, etc., ayant pour objet l'inamovibilité des desservants et l'institution de tribunaux disciplinaires ecclésiastiques; 11 quatre propositions de MM. Montreuil, Jean Brunet, Caussidière, Pascal (d'Aix), relatives au défrichement et à la colonisation de l'Algérie; 12 trois propositions de MM. Glais-Bizoin, Jaunet, de Falloux et Radier sur les chemins vicinaux ou pour la révision de la loi de 1836, relative à cette matière; 13 une proposition de M. Wolowki sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures et ateliers; 14 deux propositions de MM. de Rancé et Brunet, relatives à la révision ou tendantes à l'abolition des tarifs des droits d'exportation en Algérie; 15 un projet de loi pour l'organisation de l'assistance publique; 16 une proposition de M. Randot sur l'organisation communale, cantonale et départementale; 17 celle relative à l'établissement de médecins cantonaux; 18 le projet de loi d'impôt sur les donations et successions entre-vifs; 19 la proposition de M. Dufournel, relative aux reboisements; 20 celle de M. Alexandre Martin sur la création de banques départementales; 21 la révision de notre législation des travaux publics; 22 le projet de loi sur le travail et l'enseignement primaire aux colonies, et celui relatif aux chambres consultatives d'agriculture qui tous deux ont été déjà l'objet d'une première délibération; 23 les propositions qui ont pour objet l'institution de caisses de secours mutuels et de prévoyance; 24 la proposition de M. Gayot, rapportée par M. Emile Martin, relative à l'assainissement et à la sécurité de Paris, par la démolition des quartiers insalubres; 25 le projet tendant à remédier aux sinistres fortuits qui frappent l'agriculture; 26 et enfin l'enseignement le crédit foncier et la réforme hypothécaire.

CONGRÈS CENTRAL D'AGRICULTURE.

Sixième session. — Le Congrès central de l'agriculture s'est ouvert, lundi, 4 juin, à 11 heures, dans le palais du Luxembourg, ancienne salle des Pairs. La première séance a été consacrée à la constitution du bureau définitif. Ont été nommés: Président, M. Dupin aîné; Vice-présidents, MM. Darblay aîné, de Vogüé, Raudot, de Kergruy, Gauthier de Rumilly, de Tracy; Secrétaire: MM. Pommier, Moll, d'Esterno, Payen, Emile Beauvais, Barillon, Louis Leclerc, Sauzeau, de Maf-fay.

Sur la proposition de M. Dupin, l'Assemblée a décidé que les séances commenceront désormais à huit heures du main, afin que les membres du congrès, qui sont en même temps représentants du peuple, puissent vaquer à leur double mandat.

Le programme des questions à débattre se compose des sujets suivants: 1° Questions des sucres; 2° Question des forêts; 3° Instruction agricole; 4° Régime hypothécaire et crédit foncier; 5° Régime des eaux; 6° Exposition des produits de l'industrie intéressant l'agriculture.

A la suite d'une courte discussion sur l'ordre du jour, l'Assemblée a ajouté au programme qui précède des questions concernant la mise en valeur des terres incultes, les assurances agricoles, la création de chambres consultatives d'agriculture.

Six commissions ont été nommées pour l'examen préparatoire des questions portées dans le programme du congrès.

EXTERIEUR.

ROME. — RUPTURE DE L'ARMISTICE.

Le 3 juin, au soir, au moment où les autorités de Toulon s'y attendaient le moins, elles ont vu arriver M. de Lesseps, accompagné d'un aide-de-camp du général Régnault, M. de Villers.

L'arrivée de ce diplomate et de cet officier a fait supposer que Rome venait d'être prise; et de là, mille versions confuses et contradictoires ont circulé à Toulon

et à Marseille. La vérité est que M. de Lesseps revient par suite d'une double décision d'un conseil de guerre et des ministres. Le général Oudinot, jugeant que le plénipotentiaire français avait excédé ses pouvoirs par la concession d'une autre suspension d'armes, a convoqué les généraux sous ses ordres, et il a été reconnu que de nouvelles lenteurs ne compromettraient pas seulement l'honneur et le moral de l'armée, mais qu'il était impossible de demeurer plus long-temps dans cette inutile expectative, au milieu d'un pays malsain, et dans la saison des fièvres. En conséquence, le général en chef s'est fait autoriser à reprendre, au nom de la dignité et du salut de ses troupes, la haute direction de cette affaire, et M. de Lesseps a été invité à retourner en France. A son arrivée à Civita-Vecchia, il a trouvé, du reste, deux dépêches ministérielles, la première qui le rappelait, et la seconde ordonnant la reprise des opérations militaires. La résolution de nos généraux se trouve donc plus que justifiée, et à l'heure qu'il est, Rome est peut-être en leur pouvoir.

La Gazette de Milan du 28 mai, annonce que le maréchal autrichien comte Wimpfen est arrivé devant Ancône avec son armée et que la flotte de la même nation, sous les ordres de l'amiral Dehrup, tient le port bloqué.

Le général baron d'Aspre avait fait son entrée le 25 à Florence; le 28, on a publié un décret du grand-duc qui fait cesser le pouvoir exceptionnel et provisoire du comte Serristori, et nomme un conseil des ministres dont le président est M. Baldasserini; MM. Capocciadi Corsini et le général de Laugier font partie de ce cabinet modéré.

Livourne n'a plus qu'une garnison autrichienne; mais pour la mettre à l'abri de toute nouvelle insurrection, l'on exécute sur plusieurs points des travaux de défense. Au surplus, l'indemnité de guerre que cette ville a dû payer au vainqueur, doit lui ôter jusqu'à la pensée de ces révolutions qui coûtent si cher et produisent si peu.

On écrit de Rome le 1^{er} juin à la Gazette du Midi :

Je vous ai écrit ce matin une lettre pour vous mettre au courant de ce qui se passe ici. Ce soir, le général en chef a reçu l'ordre de recommencer les hostilités; et M. de Lesseps celui de rentrer en France.

Demain l'armée se met en mouvement et l'artillerie ne tardera pas à jouer.

Cette lettre vous arrivera par le Descartes, qui ramène M. Lesseps en France. L'ordre de poursuivre, à l'armée, est arrivé dans la journée, et le gouvernement l'a expédié au général par une dépêche télégraphique.

Ce que je vous annonce est officiel.

Civita Vecchia est agitée, dans l'attente des événements qui se suivent avec tant de rapidité. La population attend avec impatience le résultat de notre attaque. Le père Ventura est ici, vociférant contre nous.

ROME, 26 mai. — Rien de nouveau du théâtre de la guerre. On dit que la dépêche remise par M. de Lesseps à l'Assemblée contenait la déclaration que la France, en intervenant dans l'Etat romain, n'entend pas se mêler de la question de la papauté.

On écrit de Rome, le 26 mai, au Nazionale : « On voit sans cesse à Rome les officiers des deux Républiques, et même des officiers de distinction, fraterniser; on les voit surtout ensemble chez Bellini et Spelman, où l'on boit des bouteilles de champagne à la santé des deux Républiques. »

Il paraît qu'à Gaëte tout est confusion. Le roi de Naples est furieux contre le pape et le cardinal Antonelli. Le pape n'est pas content d'Oudinot, qui envoie confidentiellement au triumvirat les protestations de Gaëte.

On dit que le pape ne veut plus de la camarilla de Gaëte, et qu'il se dispose à partir, voulant se rendre dans le camp français, c'est-à-dire à Civita-Vecchia; il en repartirait on ne sait pour où dans le cas où il n'obtiendrait pas les sympathies et les faveurs des Français.

On lit dans l'Opinione de Turin, du 31 mai :

Il paraît que l'Autriche, malgré sa fraternisation avec la Russie, n'est pas très rassurée du côté de la France, et que les relations entre ces deux puissances sont à la veille d'être troublées. Si les Autrichiens s'avancent un peu plus dans le cœur de l'Italie, et si les Français grossissent leurs forces à Civita-Vecchia, les deux nations armées pourront se trouver en face, et il en résulterait un conflit. L'Autriche, soutenue par la Russie, par la faiblesse du Piémont, par l'apostasie de Pie IX, par l'imbecilité du grand-duc de Toscane, par le fanatisme du bombardeur et par cent autres circonstances, voudrait dominer seule en Italie; mais la question italienne est devenue pour la France une question d'honneur national qu'elle ne peut pas abandonner sans s'exposer au mépris général du monde.

Le 28, est arrivé à Turin un officier porteur de dépêches du gouvernement autrichien et d'une note du prince de Schwarzenberg, qui demande l'occupation des forteresses du côté de la France, occupation, bien entendu, par une garnison mixte comme à Alexandrie, et au besoin une occupation également mixte de Gènes.

Comme on devait s'y attendre, les ministres, après une longue délibération, se sont prononcés pour la négative.

Cette demande de l'Autriche révèle deux faits : 1^o l'Autriche craint une rupture avec les Français, et elle pense à se prémunir d'avance; ainsi tenons-nous pour prévenus, et tenons-nous sur nos gardes, afin d'être à l'abri d'un coup-de-main, de même que nous recommanderons aux habitants du Tessin de se mettre en garde aux passages du Saint-Gothard et du Saint-Bernard, dont l'Autriche voudra s'assurer, aussitôt qu'il y aura symptôme d'hostilité contre la France. 2^o l'Autriche veut arriver à la conclusion d'une paix avec le Piémont; mais à sa manière, et pour ce, Rothschild cherche à nous éblouir par l'éclat de son or. Voici des millions, dit le capitaliste, mais il me faut des garanties, et la meilleure c'est la paix avec l'Autriche.

HONGRIE. — Le mystère le plus profond enveloppe les événements qui s'accomplissent en Hongrie. De loin en loin, le bruit d'une victoire des Magyares déchire, comme un éclair, le nuage qui semble nous cacher ce qui se passe sur le Danube.

Dembinski, vainqueur à Barfeld, à Dokla, à Jordanow, est-il en Gallicie, à la tête de 40,000 hommes, et soulevant la province tout entière? Nous ne savons. On prétend que Kaschau, en Hongrie, aurait été détruite de fond en comble par les Russes. Où est donc Dembinski?

Les Russes, qu'on disait arrivés le 4 mai à Presbourg, y sont-ils enfin parvenus le 28, comme on l'annonce, ou ont-ils baillé en retraite? Nous ne savons. On dit que la brigade autrichienne Jablonowski, attirée au-delà de la Waag par une feinte retraite de Georgey, a dû se rendre aux Magyares; on ajoute que la division Herzinger, sur les frontières de Moravie, a éprouvé le même sort, et que les Russes, à supposer qu'ils soient à Hradisch, trouveront les défilés de Moravie occupés par les Hongrois vainqueurs.

Enfin Bem, vainqueur des deux armées russes sur le Danube, est-il maître de Temeswar? Nous ne savons. On dit que son avant-garde, commandée par Perczel, s'est emparée d'Agram, capitale de la Croatie; que les Serbes et les Croates, ayant reçu de la Diète de Debreczin les garanties qu'ils demandaient, ont délaissé la cause impériale, et que Trieste est menacée par les Hongrois.

Ce qui est certain, c'est que les Austro-Russes qui défendaient l'approche de Presbourg, après avoir regagné un peu de terrain, l'ont tout à coup abandonné pour se replier vers Presbourg. C'est que, dans les Karpathes, l'insurrection polonaise devient formidable; c'est enfin que Jellachich a dû abandonner la ville de Warasdin aux Magyares.

PRESBOURG, 29 mai. — Les Magyares ont occupé Boesch, que les troupes impériales ont abandonné par des considérations stratégiques. Le gros de ces troupes est à Szerdahely. Les Hongrois sont à Megyer.

La brigade du général Jablonowski, qui avait traversé la Bude, près de Freistadt, s'est vue tout à coup coupée et attaquée par des forces hongroises supérieures. Ce qui n'est pas resté sur le champ de bataille a été obligé de déposer les armes. Le corps du général Herzinger a éprouvé un échec semblable.

Le major Hentzi est mort dans la nuit du 12 au 22 mai. Il a été enterré avec une grande pompe. Toute la garnison magyare a suivi le corps au bruit des salves d'artillerie des remparts. Les prisonniers de guerre ont été conduits à Allosen, d'où ils seront dirigés vers les endroits de leur destination. Les 30,000 hommes de troupes hongroises ont traversé le Danube pour se réunir sur la rive gauche à l'armée principale, qui s'étend, par une suite de fortes positions, de la frontière de Gallicie aux villes des montagnes, et de Neusohl à l'île de Schutt, et a son point d'appui à Comorn et sur la Waag.

Il est maintenant certain que pas un seul russe n'est entré en Hongrie, soit par la Gallicie, soit par la Moravie.

La prise d'Orsova par les Magyares est annoncée de tous côtés comme certaine. Ils y sont entrés sans coup férir.

20,000 russes sont arrivés à Tyrnau. Ils marchent sur Gran. Tous les moyens de transport sont prêts pour qu'ils puissent passer la Waag. Le gouvernement de Debreczin fait les préparatifs nécessaires pour établir son siège à Pesth.

On écrit de Vienne, le 28 à la Gazette d'Augsbourg. Des 100,000 florins en espèces, qui avaient été envoyés à Bude pour la solde de la garnison, 60,000 florins sont tombés entre les mains des insurgés qui ont pillé entièrement le château dont ils ont jeté par les fenêtres les meubles et les glaces, et plusieurs maisons dans lesquelles ils faisaient la chasse aux officiers; ils se sont également emparés de la caisse d'épargne. Le corps russe, qu'était à Kradisch, est arrivé aujourd'hui à

Neustapt. Le bruit d'une défaite des impériaux, près de la frontière de Moravie, sur les rives de la March, se confirme. — D'après des rapports officiels, la garnison de Bude n'a nullement été taillée en pièces, mais simplement faite prisonnière; 2,200 soldats et 80 officiers ont été conduits à Debreczin. Les magyares ont trouvé dans la forteresse 33 pièces de canon, 1,200 quintaux de salpêtre et 14,000 fusils. Le gouvernement de Debreczin fait déjà ses préparatifs pour aller s'établir à Pesth.

NOUVELLES DIVERSES.

On annonce que M. Gustave de Beaumont, membre de l'Assemblée nationale, est nommé envoyé extraordinaire du gouvernement de la République française, à Rome, en remplacement de M. de Lesseps, qui est rappelé. On parle, en outre, d'envoyer M. de Corcelles à Gaëte. Il serait, dit-on, chargé d'une mission particulière auprès du Pape.

On parle du remplacement du général Oudinot par le général Bedeau.

Le gouvernement français a reçu l'avis officiel que le cabinet de Vienne exigeait du jeune roi de Sardaigne l'occupation des forts de Coni, de Pas-de-Suze, et même des forts de Gènes, sous prétexte d'une invasion possible, des Français en Italie.

On assure que le cabinet français a envoyé, à Vienne, une note de protestations, et que l'ordre a été envoyé aux troupes de l'armée des Alpes, de se rapprocher des frontières de la Savoie.

Le ministre de la guerre vient de prendre un arrêté important : il a pour but de soumettre l'Algérie à l'unité monétaire. Cette mesure, d'une application difficile, surtout parmi les arabes, produira avec le temps des résultats très-utiles.

Un arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce institue une ferme modèle sur le domaine de Templeuve, arrondissement de Lille, appartenant à M. Demesmay. Cet établissement est destiné à former de bons chefs de culture. Les élèves doivent avoir au moins seize ans. Le personnel se composera d'un directeur exploitant et enseignant; d'un chef de pratique chargé de démontrer les travaux de culture et de diriger les ateliers; d'un surveillant comptable, en outre chargé de la surveillance des élèves au dortoir et au réfectoire; d'un jardinier pépiniériste, et enfin d'un vétérinaire. Le directeur recevra 2,400 fr.; le chef de pratique, le surveillant comptable et le jardinier pépiniériste, chacun 1,000 fr., et le vétérinaire 500 fr. par an; le gouvernement avance au directeur 175 fr. par an pour entretien, nourriture, blanchissage, traitement de chaque élève; plus 75 fr. pour le trousseau.

La ville de Langres vient, par arrêté du président de la République, d'être classée au nombre des places de guerre de premier ordre.

L'exposition des produits de l'industrie a été ouverte, lundi dernier, à midi, selon l'annonce qui en avait été faite. Les exposants sont tellement nombreux cette année, que près de 1,200 industriels n'ont pu trouver place dans les vastes bâtiments du carré Marigny. Le public a montré peu d'empressement à assister à cette inauguration. La cause en est à la chaleur étouffante de l'atmosphère, et aussi à la négligence des exposants, dont la plupart n'ont point encore débarrassés leurs produits. Une salle fait exception; et mérite une mention particulière : c'est celle des machines, qui presque toutes sont admirables et rivalisent, pour le fini de l'exécution, avec ce que l'Angleterre fabrique de plus beau.

Le maréchal Bugeaud a été saisi d'une attaque de choléra qui n'a duré que quelques heures. M. Lucien Murat s'était trouvé aussi indisposé au moment où il allait monter en voiture.

M. Proudhon, malgré les bruits contraires qui s'étaient accrédités, n'avait pas quitté Paris depuis l'arrêt de la Cour d'assises qui l'a frappé d'une condamnation en trois années d'emprisonnement. Il a été arrêté mardi, à huit heures du soir, sur la voie publique.

La cour d'assises de la Seine-Inférieure a condamné à cinq mois de prison et à 50 fr. d'amende le sieur Solva, commandant d'un bataillon de la garde nationale de Sotteville, qui avait été déclaré par le jury coupable d'avoir, le 4 mai 1849, en la commune de Sotteville-lès-Rouen, pendant la revue de la garde nationale de Sotteville, en procédant à la reconnaissance du sieur Mauques comme capitaine-rapporteur, proféré publiquement, à haute et intelligible voix, ces paroles devant le front de la garde nationale :

« Au nom de la République démocratique et sociale, vous reconnaissez le citoyen Mauques comme capitaine-rapporteur. »

Et d'avoir ainsi commis une attaque publique à la constitution.

La cour d'appel de Rennes (chambre des appels de police correctionnelle), a décidé la semaine dernière, sur la plaidoirie de M^e Jehanne de Québecq, bâtonnier

de l'ordre des avocats, que le duel dans l'état de notre législation, ne constitue ni crime ni délit. — Les conclusions du ministère public étaient contraires à l'arrêt de la cour.

Le choléra sévit dans un grand nombre de nos départements. Il est aujourd'hui dans le Loiret, où il a déjà fait de nombreuses victimes.

Un des journaux de ce département entre dans des détails affligeants; presque toutes les personnes atteintes de l'épidémie sont jeunes et robustes. Des secours sont organisés avec diligence, des gens dévoués les prodiguent aux victimes du fléau. Le préfet du Loiret apprenant que Patay, en était plus particulièrement affligé, a fait partir pour cette localité des infirmiers des deux sexes pour aller soigner les cholériques.

On prétend que déjà dans cette localité, cinq décès ont eu lieu, d'autres disent neuf. Et cela coup sur coup. Le bruit, court que c'est à leur retour de Paris que ces personnes auraient été frappées du fléau. Nous ne savons encore rien d'officiel à cet égard. On dit que sur les trois religieuses de l'hospice, l'une est morte et que les deux autres sont malades. La panique est complète. On annonce que M. le maire et les membres du bureau de bienfaisance, ne veulent plus remettre les pieds à l'hospice.

L'épidémie régnante vient encore de faire une victime. La famille d'un artiste bien connu M. Visconti, est plongée dans la douleur. Mme Visconti, a été frappée d'une attaque du choléra qui l'a emportée en quelques heures.

La souscription ouverte à Lille pour élever un monument à la mémoire du général Négrier, mort victime de l'insurrection de juin, a produit jusqu'à présent 42,555 fr. 71 c.

On se rappelle l'attentat dont a été victime M. le procureur de la République à Lodève. Le conseil municipal vient de prendre une délibération aux termes de laquelle la ville de Lodève a fait don d'un terrain pour la sépulture de M. Adam et se propose d'y ériger un monument. Nous croyons exprimer les sentiments de tous les hommes vraiment amis de leur pays en félicitant le conseil municipal d'une délibération qui l'honore.

Les chemins de fer français viennent de prendre l'initiative d'une remarquable application de l'électricité à l'horlogerie. On sait que deux ou plusieurs horloges, quelque soigneusement exécutées qu'elles soient, ne sauraient rester longtemps d'accord; pas même les pendules astronomiques. D'autre part, dans les stations et gares du chemin de fer, où l'on est forcé de multiplier les horloges, l'établissement de ces appareils ne laisse pas que d'être fort dispendieux. Il s'agissait donc à la fois de trouver le moyen de diminuer le prix des

appareils horaires et d'en faire concorder les indications. C'est l'électricité qui a permis de résoudre ce problème.

L'application de ce magnifique agent à l'horlogerie n'est point un fait tout récent. L'allemand Stienbeil en 1839, les anglais Wheatstone, Bain et Brett en 1840, 1841 1847, enfin le belge Glaesener, ont proposé chacun des solutions; mais l'expérience ne leur a pas donné gain de cause, et, aujourd'hui encore, pas un chemin de fer étranger ne règle ses pendules électriquement.

C'est à M. Paul Garnier, horloger, qu'appartient l'honneur d'avoir pratiquement réalisé cette heureuse idée. Les appareils qu'il a créés, et qui mettent en parfaite concordance tous les cadrans d'une ligne au moyen d'une seule horloge type, ont été accueillis par le chemin de fer du Nord, et bientôt toutes les horloges de la station de Lille seront mues galvaniquement; le chemin de fer de Chartres, à son tour, vient de les adopter pour toutes ses stations, déjà même celle de Versailles en est pourvue.

On possède donc enfin, ajoute le Journal des Chemins de fer, le moyen d'avoir l'heure exacte partout et à bon marché. Le conseil général des bâtiments vient, assure-t-on, de témoigner au ministre des travaux publics le désir de le voir appliqué à quelque édifice public. Bientôt, espérons-le, ce sera le tour des édifices particuliers, et il n'y aura plus une maison qui n'aille chercher l'heure aussi bien que la lumière et l'eau à un réservoir commun.

On lit dans un journal: M. le maréchal Bugeaud racontait ainsi ses négociations avec M. Dufaure: M. Dufaure m'avait demandé la lune, je la lui avais donnée. Ensuite il m'avait demandé le soleil. C'était un peu plus difficile, néanmoins je le lui avais donné tout de même. Alors il a fallu les étoiles. J'avais bien envie de refuser, parce que ça n'allait pas tout seul. Enfin, j'avais voulu faire preuve de bonne volonté, et j'avais donné les étoiles. Mais ne voilà-t-il pas que cet insatiable me demande le Père éternel... Ah! cette fois c'était trop fort, et je lui ai dit d'aller le chercher lui-même.

Les signes télégraphiques sur la longue ligne de Paris à Lyon mettent huit minutes pour arriver d'un point à l'autre. Cette ligne compte cinquante télégraphes.

EXÉCUTION DU GÉNÉRAL RAMORINO. Voici sur ce triste événement les détails que donne la Civilisation de Toulouse:

Ce fut à cinq heures et demie qu'on avertit le général Ramorino de l'approche de sa dernière heure. On le vit alors passer sur la galerie d'une maison qui avait

vue sur le champ-de-mars. Bientôt après une voiture l'y amenait. Il regardait d'un air insouciant par les portières de la voiture. Parfois il semblait prêter toute son attention aux exhortations d'un prêtre, qui, assis en face de lui, priait les larmes aux yeux et le crucifix à la main.

Arrivé à un angle du champ-de-mars, il descendit de voiture, sans accepter aucun aide, et, accompagné de deux prêtres, suivi d'un piquet de sergents, on le vit marcher d'un pas toujours égal, saluant de temps en temps et avec dignité, comme dans une revue, à mesure qu'il passait devant les divers détachements échelonnés, au port d'arme, sur les côtés de la place carrée. Il arriva ainsi tranquillement au poteau qui indiquait le lieu du supplice.

Au pied du poteau était un cercueil. On lui apporta une chaise qu'il refusa dédaigneusement. De même, il ne voulut pas consentir à ce qu'on lui bandât les yeux. Cependant les sergents qui devaient le fusiller, s'étaient placés à distance ordinaire, et l'adjudant-major se tenait prêt à donner le signal.

Alors il ôta son chapeau, et, s'agenouillant devant le prêtre, lui demanda la dernière bénédiction. Au bout de quelques secondes, il se releva avec le même air calme et rude. Il ouvrit son uniforme, écarta la flanelle qu'il portait sous son linge, déposa son chapeau sur la chaise, et, faisant un pas vers le piquet de fusiliers, il leur dit d'une voix ferme, et qu'on attendait distinctement et d'assez loin: « Je meurs innocent; mais je me console de mourir, puisque je meurs pour la cause de l'indépendance italienne. C'est à l'histoire d'éclaircir et de juger impartialement mes derniers actes. Adieu, braves soldats, soyez toujours fidèles à votre roi. »

Après avoir dit ces paroles, il fit un signe au piquet d'avancer plus près. Il a été frappé debout. Il tomba à la première décharge, la face contre terre, atteint au front, dans le visage, au cou et dans la poitrine. La foule se précipita pour contempler une dernière fois le cadavre du célèbre général.

Quand on eut mis le corps dans la bière, on entendit plusieurs fois les cris répétés de *fuora! fuora!* (dehors! dehors!) C'est la vocifération dont on se sert au théâtre pour rappeler, sur la scène, l'acteur auquel on décerne un triomphe. L'exécution était faite à six heures du matin.

Le Gérant, A. FARINE.

Roanne, Imprimerie de A. FARINE.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

1° Une MAISON située au faubourg de Clermont habitée actuellement par le sieur Planche, boucher et aubergiste. Cette maison se compose de cave voûtée, rez-de-chaussée, premier et second étages, et greniers au-dessus. — Cour, écurie, remise et jardin attenant.

2° Une autre MAISON située au faubourg de Clermont, lieu dit *Moulin à Vent*, appelée maison Gerbay, composée de cave voûtée, rez-de-chaussée, premier et second étages, greniers sur le tout, remise, jardin et une belle terre attenante.

S'adresser, pour traiter, à madame veuve PRELANGE, faubourg de Clermont, maison Planche, et à M^e LETHIER, notaire.

ÉTUDE DE M^e BOUSSAND JEUNE, AVOUÉ A ROANNE.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

L'an mil huit cent quarante-neuf, le premier juin, à la requête de François-Michel-Etienne Merle, propriétaire, demeurant à Mably, 2° Louis-Marie Gaillard, propriétaire, demeurant à Riorges; 3° des mariés Benoît Marquet et Magdelaine Gaume, négociants, demeurant à Roanne; 4° de Toussaint Nigay, propriétaire, demeurant à Saint-Maurice-sur-Loire, co-acquéreurs solidaires, qui élisent domicile en l'étude de M^e Boussand, avoué, demeurant à Roanne; je Georges Pion, huissier reçu près le tribunal civil de Roanne, y demeurant, rue Sainte-Elisabeth, n° 95, soussigné, ai signifié à M. le Procureur de la République près le tribunal civil de Roanne,

Un acte de dépôt fait au greffe de ce tribunal, le seize mai courant, de l'adjudication des immeubles expropriés au préjudice de Louis-Charles Girardon, propriétaire, demeurant à Lyon, tranchée au profit des requérants le dix avril dernier, ledit dépôt et la présente signification ayant pour but de purger les hypothèques

légales qui peuvent grever lesdits immeubles.

Et je lui ai déclaré que les requérants ne connaissant pas ceux du chef desquels semblables hypothèques pourraient exister il rendra la présente signification publique dans la forme prescrite par la loi, en se conformant à l'avis du conseil d'Etat du 1^{er} juin 1807.

Je lui ai remis copie dudit dépôt et de cet exploit en parlant dans son parquet à M. le substitut.

Cout six francs soixante-cinq centimes.

Signé Pion.

Vu et reçu copie en notre parquet, à Roanne, le 27 juin 1849.

Signé DUVERGIER.

M. BOURNICHON,

CH.-DENTISTE.

Arrivera à Roanne le 20 juin, et ne restera que peu de temps.

Hôtel du Nord et du Renard.

SPÉCIFIQUE

POUR

LA DESTRUCTION DES INSECTES

NUISIBLES A LA PROPRIÉTÉ.

Inventé par BALOUZET, plâtrier-peintre,

Rue Poisson, n° 17.

Ce Spécifique est infailible pour la destruction des PUNAISES, RATS, ARTHES, CAFARDS et de tous les autres insectes nuisibles, ainsi que de leurs œufs. Il n'exhale aucune mauvaise odeur.

La manière de s'en servir est facile. On prend un petit pinceau ou même une plume que l'on trempe dans la liqueur, et l'on

frotte les jointures des bois de lits, les trous et fentes de murs. Ses insectes sont détruits sur-le champ.

PRIX DE LA TOPETTE: 1 fr.

On rendra le montant de la Topette, si ce Spécifique ne produit aucun effet.

FEUILLE DE MURIER A VENDRE.

S'adresser au sieur GODARD, fermier de M. GAY, près la propriété de M. Fillon, aux Canaux.

A LUNDI DONC.

CEST EXTRÊME BON MARCHÉ.

Tout le monde voudra profiter de

l'avisement d'être expédiées dans votre ville pour y être vendues en FEU DE JOURS.

200,000 FRANCS DE MARCHANDISES

En leur attendant l'ordre de vendre à des prix SI BAS que l'écoulement en sera forcé.

En Hautes et Basses Nouveautés,

MARCHANDISES, elles ont envoyé dans les principales villes de France des AGENTS avec des

Capitales, elles viennent d'être forcées de liquider, pour faire honneur à leurs enga-

gements, les prodigieux efforts et les grands sacrifices de deux fortes maisons de la

PAR ORDRE, OUVERTS DE 11 A 5 HEURES DU SOIR.

SITUÉS RUE DU COLLEGE, MAISON VADON.

OUVERTURE DES MAGASINS

LUNDI

A LIQUIDER.

DE MARCHANDISES

200,000 FRANCS

Habitants de Roanne!

A. Farine

Sur pour legalisation de signature ci-dessus
Roanne le 27 juin 1849